

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 125

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 17 Octobre 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET

OBJET

RD 24 - Saint-Martin-de-Crau - Aménagement de l'Avenue Marcel Pagnol -
Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage, d'entretien et d'exploitation
partiels du domaine public routier

**DGAET Direction des Routes et des Ports
Arrondissement d'Arles
04 13 31 95 60**

PRESENTATION

La commune de Saint-Martin-de-Crau souhaite mener un programme d'aménagement urbain de l'avenue Marcel PAGNOL sur la RD 24 en agglomération, du PR 9 + 875 au PR 9 + 1054.

Les travaux d'aménagement consistent à réaliser le busage du fossé, à créer un cheminement piéton et une piste cyclable sécurisée (comprenant le terrassement, la réfection de chaussée, la pose de bordure, les adaptations et réfection des réseaux) entre le carrefour giratoire de l'arboretum et le carrefour giratoire du magasin LIDL.

Le projet communal étant situé sur le réseau routier départemental, le Département doit transférer à la commune sa qualité de maître d'ouvrage pour la réalisation de ces travaux.

Cette convention a également pour objet de préciser les modalités respectives d'intervention et les domaines de responsabilité du Département et de la commune de Saint-Martin-de-Crau, dans le cadre de l'entretien et de l'exploitation partiels du domaine public routier départemental et de ses dépendances en agglomération.

Ce rapport ne comporte aucune incidence budgétaire.

PROPOSITION

Je vous propose de bien vouloir :

- approuver la convention dont le projet est joint en annexe, ayant pour objet le transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage du Département à la commune de Saint-Martin-de-Crau, l'entretien et l'exploitation partiels du domaine public routier départemental et de ses dépendances sur la RD 24, en agglomération avenue Marcel Pagnol,

- m'autoriser à signer ladite convention.

Au bénéfice de ces précisions et sur proposition de M. le Délégué aux routes, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL